

GE_GERICHTE A/248/2011 vom 14. März 2011

GE Cour de justice, 2011-03-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_248_2011

FR: GE_GERICHTE A/248/2011 du 14 mars 2011

IT: GE_GERICHTE A/248/2011 del 14 marzo 2011

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 14.03.2011
A/248/2011

A/248/2011 ATAS/299/2011 du 14.03.2011 (CHOMAG) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/248/2011 ATAS/299/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 14 mars 2011 6 ème Chambre En la cause Monsieur S _____, domicilié à Genève recourant contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, service juridique, Glacis-de-Rive 6, case postale 3039, 1211 Genève 3 intimé Vu la décision sur opposition de l'Office cantonal de l'emploi (ci-après : l'OCE) du 18 janvier 2011; Vu le recours de M. S _____ (ci-après : le recourant) du 25 janvier 2011; Vu la réponse de l'OCE du 24 février 2011, Vu l'audience de comparution personnelle des parties du 7 mars 2011 au cours de laquelle le recourant a indiqué qu'il retirait son recours ; Attendu qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Nancy BISIN La Présidente : Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.